



N° 4601  
Reçue le 02.07.2021  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 02.07.2021

**Monsieur Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre des**  
**Députés**

Luxembourg, le 2 juillet 2021

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Madame le Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure concernant la disponibilité de statistiques relatives à certains types d'infractions.

Après l'attaque à l'arme blanche à Wurtzbourg en Allemagne ayant fait plusieurs morts et des blessés graves, les autorités ne peuvent exclure que celle-ci ait été motivée par la haine des femmes.


Nous notons dans ce contexte que le groupe politique "Bündnis 90/ Die Grünen" a déposé fin 2020 au Parlement allemand une demande aux fins de mieux cerner et de combattre plus efficacement les crimes de haine et autres formes de violence à l'égard des femmes. Les députés demandent à cet égard que les actes de violence à l'égard des femmes soient comptabilisés dans une sous-catégorie d'infractions à connotation politique.

A cet égard, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Monsieur les Ministres :

- Le gouvernement dispose-t-il de matériel statistique en rapport avec des infractions à connotation politique ? Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils nous fournir les détails par sous-catégorie (i.e. par référence à un article précis du Code pénal) ?
- Le gouvernement dispose-t-il de statistiques en relation avec des infractions commises sur des femmes et qui sont motivées par la haine des femmes ?
  - o Dans l'affirmative, Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils nous fournir plus de précisions à cet égard ? Madame et Monsieur les Ministres sont-ils d'avis qu'il faille ranger cette dernière catégorie d'infractions parmi les infractions à connotation politique ?

- A supposer que le gouvernement ne dispose pas des statistiques en question, Madame et Monsieur les Ministres seraient-ils enclins à demander aux autorités policières et judiciaires de répertorier spécifiquement les infractions mues par la haine des femmes? A défaut, quelles en sont les raisons ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Diane Adehm  
Députée



Laurent Mosar  
Député